

NATIONS UNIES

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL

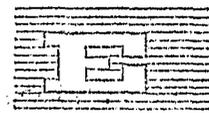
SECTION DES REUNIONS

SECTION DES REUNIONS

COMITE D'ARABIE

COMITE D'ARABIE

COMITE D'ARABIE



Distr.
GENERALE

E/CN.4/1985/6
18 décembre 1984

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante et unième session
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES TERRITOIRES
ARABES OCCUPES, Y COMPRIS LA PALESTINE

Note du Secrétaire général

1. Au paragraphe 16 de sa résolution 1984/1 A, la Commission des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de porter à son attention, à propos de l'examen de ce point, tous les rapports de l'Organisation des Nations Unies publiés entre les sessions de la Commission au sujet de la situation de la population des territoires arabes occupés.
 2. Le Secrétaire général appelle en conséquence l'attention de la Commission sur les rapports de l'Organisation des Nations Unies énumérés ci-après, publiés depuis la clôture de sa quarantième session le 16 mars 1984. Tous les rapports publiés après la rédaction de cette note figureront dans un additif.
- A/39/13 Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (1er juillet 1983 - 30 juin 1984)
- A/39/35 Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
- A/39/130 et Add.1 Rapport présenté en application de la résolution 38/58 C relative à la convocation d'une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient
- A/39/233 Rapport sur les conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires occupés
- A/39/372 Rapport sur les réfugiés de Palestine se trouvant sur la Rive occidentale
- A/39/375 Rapport sur les offres par les Etats membres de bourses d'études et de subventions pour l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, destinées aux réfugiés de Palestine
- A/39/403 Lettre datée du 8 août 1984 émanant du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à laquelle étaient joints des rapports de l'OIT, de l'OMS et de l'UNESCO. Cette lettre porte sur les conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires occupés.

GE.84-13243

- A/39/411 Rapport sur la population et les réfugiés déplacés depuis 1967
- A/39/455 Note transmettant le rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine
- A/39/457 Rapport sur les réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza
- A/39/464 et Add.1 Rapport sur les recettes provenant de biens appartenant à des réfugiés de Palestine
- A/39/528 Rapport sur l'Université de Jérusalem "Al-Qods" pour les réfugiés de Palestine
- A/39/538 Rapport sur la protection des réfugiés de Palestine
- A/39/591 Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires arabes occupés.